

Commission de conciliation du 1er avril 2004
ASI – santésuisse

Cas Nr. 01/2004

Fournisseur de prestations en tant qu'exploitant d'un home ; champ d'application de la convention tarifaire

La convention tarifaire ASI-santésuisse du 23 mai 1997 n'est pas applicable aux fournisseurs de prestations qui exploitent eux-mêmes un home. Ladite convention règle seulement les prestations et tarifs des soins infirmiers hors hôpital, fournis en ambulatoire ou à domicile en vertu de l'assurance-maladie obligatoire.